

Direction des sports
Sous-direction de la sécurité, des métiers de l'animation et du sport
& de l'éthique
Bureau des métiers de l'animation et du sport

Personne chargée du dossier :
Katia TORRES
mél : katia.torres@sports.gouv.fr
Tél : 01 40 45 90 81

Direction de la jeunesse, de l'éducation
populaire et la vie associative

N° I-22-001479

NOTE D'ACTUALISATION pour 2022 des annexes de l'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE NOR SPOV2108299J du 4 mars 2021 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2021¹.

La présente note décrit les modalités de mise en œuvre du dispositif SESAME pour l'année 2022, l'objectif étant d'accompagner 3 000 jeunes de 16 à 25 ans résidant notamment au sein de territoires prioritaires (Quartier Politique de la Ville - QPV - ou Zone de Revitalisation Rurale - ZRR -) et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle. Dans le cadre d'un parcours individualisé, ce dispositif vise à favoriser l'accès des jeunes à un emploi dans le sport ou l'animation par l'obtention d'une qualification professionnelle. Depuis son lancement en 2015, ce dispositif de soutien à la qualification a permis d'accompagner près de 12 000 jeunes dans un parcours de formation et d'insertion. Intégré dans le Plan #1jeune1solution, SESAME bénéficie de financements complémentaires issus du plan de relance « France Relance ». Ainsi, en partenariat avec les différentes administrations compétentes, la mobilisation des réseaux associatifs, l'implication des services de l'Etat chargés des politiques relatives à la jeunesse et aux sports, des CREPS, écoles et instituts sous tutelle du ministère chargé des sports, et des conseillers techniques sportifs permettront le déploiement de ce dispositif qui mobilisera plus de 9,5 M€ en 2022 (BOP 364 = 6 M€ ; BOP 219 = 2,688 M€ ; BOP 163 = 901 050 €).

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo11/SPOV2108299J.htm>

Annexes :

- 1. Orientations 2022**
- 2. Les publics éligibles au dispositif SESAME avec un élargissement du critère d'âge sous conditions**
- 3. La synthèse des expérimentations SESAME soutenues en 2021**
- 4. La répartition budgétaire par région - SESAME 2022**
- 5. La répartition d'objectifs par région 2022**
- 6. Dynamique territoriale, articulation avec d'autres dispositifs et reporting statistique**
- 7. Fiche de poste « ambassadeur SESAME »**

Paris, le 08 avril 2022

Le directeur des sports,



Gilles QUENEHERVE

La directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, déléguée interministérielle à la jeunesse



Emmanuelle PERES

ANNEXE 1 :

ORIENTATIONS 2022

Tout en conservant les orientations fixées en 2021 (instruction interministérielle du 4 mars 2021), le déploiement du dispositif SESAME en 2022 s'enrichit des actions menées et des enseignements de l'année 2021.

Ainsi, la mise en œuvre de SESAME en 2022 s'inscrit dans 3 axes principaux :

1- Mieux articuler le dispositif SESAME avec les autres programmes d'insertion pour les jeunes

L'intégration de SESAME dans le plan #1jeune1solution facilite sa mobilisation dans la construction de parcours s'appuyant sur différentes mesures au service de l'insertion des jeunes.

Cela se traduit concrètement par :

- une collaboration renforcée avec l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) dans le cadre du programme « Promo16-18 » : dans chaque région, les correspondants SESAME peuvent ainsi se rapprocher des interlocuteurs de l'AFPA sur le lien entre ces 2 dispositifs ;
- une convention avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) / ministère de la Justice : suite à l'expérimentation menée en Ile-de-France (parcours construits pour des jeunes bénéficiant d'un suivi PJJ), une convention nationale pluriannuelle a été signée en juin 2021. Le travail conjoint des deux administrations sera poursuivi en 2022 ;
- l'ancrage territorial de l'UFOLEP sera mobilisé pour repérer les jeunes et les orienter en fonction de leur projet vers un accompagnement SESAME. La convention nationale signée avec l'UFOLEP en ce sens se poursuivra en 2022 ;
- l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour des postes « d'ambassadeurs SESAME » au sein des structures associatives sportives est reconduite en 2022 (voir annexe 7).

Afin de sécuriser les trajectoires d'insertion, l'articulation de l'accompagnement proposé par le dispositif SESAME avec un statut et une rémunération doit être recherchée. Des initiatives locales ont permis d'expérimenter une articulation vertueuse entre contrats aidés et SESAME. Dans le cadre des Parcours Emploi Compétences (PEC), cette articulation emploi aidé/SESAME permettra d'activer le triptyque emploi-accompagnement-formation en fonction des situations individuelles et des structures employeuses (notamment appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire) dans une logique d'alternance et d'insertion. En effet, le soutien proposé par le dispositif SESAME (accompagnement et financement) offre ainsi un levier supplémentaire de sécurisation du parcours du jeune et une insertion professionnelle plus favorable.

C'est dans cet objectif que les jeunes en parcours SESAME sont inscrits comme publics éligibles aux contrats PEC dans la circulaire 2022² de la DGEFP relative au fonds d'inclusion dans l'emploi .

² [CIRCULAIRE N° DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi \(FIE\) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail \(parcours emploi compétences, contrats initiative emploi, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification\)](#)

Dans cette même optique, le couplage SESAME/contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation) a également démontré sa pertinence. La promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation (auprès des jeunes et des employeurs) pourra ainsi favoriser la sécurisation du parcours de formation et d'insertion professionnelle.

[Une récente étude lancée par la Direction des sports a mis en évidence la pertinence des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification \(GEIQ\)³](#) pour les trajectoires de qualification dans les métiers de l'animation, du sport et des loisirs. Une dynamique de création de GEIQ dans nos secteurs d'activité est ainsi constatée depuis un an. Ce sont désormais une dizaine de GEIQ labellisés qui proposent des parcours d'insertion et de qualification dans les métiers du sport et de l'animation, et une dizaine de projets de nouveaux GEIQ sont à l'étude sur différents territoires. Des informations sur le déploiement de ces GEIQ vous parviendront prochainement et vous êtes invités à intégrer ces structures dans le déploiement de SESAME que vous menez sur votre territoire.

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports se sont fixés des objectifs ambitieux en matière d'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail. Le renforcement des liens entre les deux administrations requiert de faire évoluer les systèmes de formation et d'accompagnement des publics mais aussi de s'appuyer sur des méthodologies et outils innovants et partagés.

Le sport ouvre de réelles perspectives professionnelles qui peuvent encore être amplifiées en s'appuyant notamment sur les grands événements à venir en France, comme la Coupe du monde de rugby en 2023, ou encore les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Dans ce cadre, une feuille de route a été signée par les quatre ministres des périmètres Travail et Education nationale, Jeunesse et Sports le 27 janvier 2022. Cette feuille de route a pour ambition de favoriser les rapprochements entre les dispositifs « emploi » et « sport » en vue de développer l'emploi et l'insertion dans et par le sport et au bénéfice d'une politique d'envergure et au service d'une nation plus sportive. SESAME est un outil essentiel pour contribuer à cette dynamique.

2- Expérimenter afin de permettre au dispositif d'évoluer et de s'adapter aux besoins émergents

Les appels à expérimentations menés depuis 2018 ont pu mettre en évidence des leviers innovants au service de la qualité des parcours proposés aux jeunes : publics spécifiques, modules innovants, continuité de formation à distance, etc. En annexe 3 sont présentés les 11 projets soutenus en 2021.

L'appel à projets précisant le contour des champs d'expérimentations et les modalités d'action vous sera adressé pendant le premier semestre 2022.

3- Consolider l'insertion professionnelle des bénéficiaires à l'issue de leur parcours

La Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs (FNPSL) soutient la structuration et l'accompagnement sur les territoires des dispositifs innovants en matière d'insertion et de qualification des jeunes éloignés de l'emploi, ainsi que la mise en place de parcours individualisés. Afin d'accélérer et consolider l'accompagnement des jeunes en fin de parcours vers leur insertion professionnelle, une convention a été signée en décembre 2021 entre la Direction des Sports et la FNPSL pour une durée d'un an. Cette démarche s'appuiera principalement sur un repérage des jeunes en sortie de qualification, une plateforme d'orientation vers les métiers du sport et de l'animation, et un suivi collectif et/ou individuel des

³ <https://fr.calameo.com/read/005231545239e7a374c35>

jeunes bénéficiaires volontaires. La déclinaison de cette convention nationale se fera en étroite collaboration avec les correspondants SESAME en DRAJES.

RAPPEL : Communication et visibilité de SESAME

Le dispositif SESAME est mobilisé par de nombreux partenaires pour accompagner des parcours d'insertion de jeunes. Afin de renforcer la visibilité et la traçabilité du dispositif, une identité a été créée. En tant que dispositif ministériel, la communication de SESAME doit s'inscrire dans la charte graphique de la Marque Etat⁴. Par son intégration au plan « France relance »⁵, le logo de l'Etat doit en outre figurer sur l'ensemble des nouveaux outils de communication des services déconcentrés et des partenaires dans le respect de la charte graphique.

A défaut de modifier les outils existants de promotion, vous vous assurerez que la charte graphique de la Marque Etat avec la mention « SESAME » est bien respectée sur l'ensemble des nouveaux outils de communication et sur tous les supports numériques. Le logo « France Relance » devra également être apposé sur les supports d'information et de communication des services déconcentrés et des opérateurs financés par le dispositif SESAME.

⁴ <https://www.gouvernement.fr/charte/charte-graphique-les-fondamentaux/introduction>

⁵ https://www.isere.gouv.fr/content/download/52109/354572/file/charte_france_reliance_v2.pdf

ANNEXE 2 :

Les publics éligibles au dispositif SESAME

➤ Des critères d'âge (impératifs) étendus en 2022 :

- 16-25 ans révolus sur l'ensemble du territoire métropolitain (avec une extension possible jusqu'à 30 ans non révolus en cas de difficultés d'insertion particulières, dans la limite de 5% du nombre d'entrants – voir infra) ;
- 16-30 ans non révolus dans les départements et régions d'outre-mer mettant en œuvre le dispositif SESAME ;
- 16-30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap.

ET

➤ Des critères géographiques :

- Quartiers de la politique de la ville (QPV) : [Décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#),
- Zones de revitalisation rurale – ZRR (Liste des communes classées ZRR jusqu'à fin 2022 téléchargeable sur OSIRIS – rubrique « Mes documents »),
- Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR (liste téléchargeable sur OSIRIS – rubrique « Mes documents »),
- Intercommunalités ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural (Liste téléchargeable sur OSIRIS – rubrique « Mes documents »).

OU

➤ Des critères sociaux :

- Jeunes sans soutien familial⁶ (dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie) ;
- Bénéficiaires de la Garantie Jeunes ou du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)⁷ ;
- Résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs ;
- Jeunes mineurs bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ;
- Bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur ;
- Réfugiés.

... / ...

⁶ L'annexe n°2 de l'instruction Gj/PACEA N° DGEFP/SDPAE/2018/124 du 17 mai précise :

« Un jeune sans soutien financier des parents est un jeune dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie. Est considéré sans soutien financier des parents : un jeune constituant un foyer fiscal autonome non-imposable (dont jeunes mineurs émancipés) ; un jeune membre d'un foyer fiscal non imposable ; un mineur en garde alternée et dont l'un des parents au moins est non imposable ; un enfant de foyer bénéficiaire du RSA ; un jeune membre d'un foyer fiscal imposable se déclarant en rupture familiale ; un jeune confié à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Quand un jeune est rattaché à un foyer imposable, il doit s'engager à se déclarer fiscalement de manière autonome lors de la prochaine campagne de déclaration de revenus. Cet engagement se traduit par la signature d'une « attestation sur l'honneur à se détacher fiscalement ». Dans le cadre de son parcours, la mission locale doit accompagner le jeune dans ses démarches et s'assurer qu'il respecte bien son engagement de s'autonomiser fiscalement. Par la suite, celui-ci doit pouvoir fournir à la mission locale un avis de non-imposition à son nom. »

⁷ CIRCULAIRE N° DGEFP/MAJE/2022/45 du 21 février 2022 relative à la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45292>

OU

➤ **Des critères de niveau de formation :**

- Jeunes en situation de décrochage scolaire
- Jeunes bénéficiant du programme « [Promo 16 -18](#) »⁸ piloté par l'AFPA
- Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme qualifiant ou professionnel
- Jeunes en cours ou fin d'accompagnement dans une Ecole de la 2^{ème} Chance⁹ ou un Centre Epide¹⁰

OU

➤ **Des critères de niveau de parcours sportif :**

Jeunes ayant une pratique sportive de haut niveau et un projet de formation ou de reconversion dans les métiers visés par le dispositif SESAME :

- *Sportifs de haut niveau (catégories élite, sénior, relève ou reconversion)*
- *Sportifs de collectifs nationaux*
- *Sportifs espoirs*
- *Sportifs sous convention de formation dans un centre de formation de club professionnel agréé par le ministère chargé des Sports*

La situation du sportif s'entend au jour de sa demande d'accès au dispositif SESAME. Pour justifier la situation, il conviendra de transmettre l'attestation signée du DTN ou la convention de formation signée avec le centre de formation.

OU

➤ **Des critères de difficultés d'insertion particulières (dans la limite de 5% du nombre d'entrants) :**

Jeunes n'entrant pas dans les critères d'éligibilité fixés ci-dessus, dont le projet professionnel est avéré, et dont le parcours ne pourrait être concrétisé sans le concours du dispositif SESAME.

A noter : les DRAJES restent garantes de la mise en œuvre du dispositif SESAME et du maintien de son action en direction des jeunes les plus en difficultés. Pour permettre au dispositif SESAME de répondre aux spécificités d'un territoire, un élargissement au public spécifié ci-dessus est possible. Cette ouverture devra conserver un caractère dérogatoire **et ne pas dépasser 5% du nombre d'entrants**.

⁸ <https://www.afpa.fr/promo16-18>

⁹ E2C : <https://reseau-e2c.fr/>

¹⁰ Epide : <http://www.epide.fr/>

ANNEXE 3 :

La synthèse des expérimentations SESAME soutenues en 2021

Appel à projets SESAME 2021 : « actions innovantes au service de l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue du parcours » dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle

19 projets déposés sur 10 régions ; 11 projets retenus sur 7 régions.

Région	Titre	Opérateur	Descriptif
Bourgogne-Franche Comté	Sourcing-accompagnement	APSALC / PSLA	Création d'une équipe d'accompagnement, d'une plateforme digitale et de modules d'accompagnements individuels et collectifs
Centre Val-de-Loire	Dispositif d'accompagnement sur le département d'Indre et Loire	GEVL	Dispositif d'accompagnement des jeunes en SESAME en amont et aval de la formation, sur le département d'Indre et Loire
Grand Est	Mise en place d'un partenariat avec le groupe VYV visant à favoriser la professionnalisation des éducateurs	LGEJ	Modules d'adaptation des pratiques vers sport-santé ; mise en relation des partenaires ; plateforme de contact
Grand Est	Module "Accompagnement vers l'insertion"	PSL GE	Identification des besoins des publics cibles / accompagnement collectif et individuel à la recherche d'emploi
Grand Est	Création de postes "Ambassadeurs SESAME"	UFOLEP 54 et 88	Parcours spécifique "animateur socio-sportif" et embauche en QPV
Hauts-de-France	Préparation à l'insertion professionnelle	CREPS	Accompagnement personnalisé pour renforcer l'estime de soi des apprenants afin d'augmenter leurs chances d'employabilité. 15-20 jeunes
Hauts-de-France	Accompagner et améliorer l'insertion professionnelle des jeunes engagés dans le dispositif SESAME grâce à la valorisation de leurs compétences transversales	Article 1	Mobilisation de l'outil "Jobready" (softskills) et adaptation au bénéficiaires de SESAME
Martinique	"Me connaître - me projeter" en sortie de parcours SESAME et de service civique sport	DRAJES Martinique	Accompagnement à la valorisation des compétences via Diagoriente
Nouvelle Aquitaine	Pour transformer l'essai	Drop Béton	Enrichissement des accompagnements SESAME déjà menés par l'apport de 2 modules complémentaires sur la recherche d'emploi
Nouvelle Aquitaine	Module complémentaire SESAME : "accompagnement vers l'insertion"	PSL NA	Accompagnement collectif et individualisé d'une trentaine de jeunes
Occitanie	SESAME + IAE jeunes	DRAJES Occitanie / SDJES 66 / PSL 66	Parcours d'accompagnement complet co-construit par un collectif d'opérateurs, intégrant la mobilisation des dispositifs IAE

Le soutien d'expérimentations sous forme d'appel à projets lancé en 2018 et reconduit annuellement montre sa pertinence en matière d'innovation et d'essaimage au service du déploiement du dispositif SESAME.

Afin de poursuivre ce soutien à des démarches d'innovation sociale et pédagogique, un nouvel appel à projets sera lancé avant la fin du 1^{er} semestre 2022.

ANNEXE 4 :

La répartition budgétaire par région SESAME 2022

Régions	PART REGIONALE 2022*	CREDITS 2022 SESAME P219	CREDITS INDICATIFS 2022 SESAME P163**	CREDITS 2022 PLAN DE RELANCE P364***	TOTAL 2022
AUVERGNE - RHONE ALPES	9,37%	203 130 €	84 430 €	562 100 €	849 660 €
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	4,89%	106 000 €	44 050 €	293 400 €	443 450 €
BRETAGNE	3,03%	65 660 €	27 300 €	181 800 €	274 760 €
CENTRE VAL DE LOIRE	4,26%	92 350 €	38 390 €	255 600 €	386 340 €
CORSE	1,18%	25 550 €	10 630 €	70 800 €	106 980 €
GRAND EST	7,90%	171 260 €	71 180 €	474 000 €	716 440 €
HAUTS DE FRANCE	9,28%	201 180 €	83 600 €	556 700 €	841 480 €
ILE DE FRANCE	15,32%	332 100 €	138 000 €	919 000 €	1 389 100 €
NORMANDIE	4,67%	101 240 €	42 080 €	280 200 €	423 520 €
NOUVELLE AQUITAINE	9,91%	214 850 €	89 300 €	594 500 €	898 650 €
OCCITANIE	10,13%	219 600 €	91 250 €	607 700 €	918 550 €
PAYS DE LOIRE	4,48%	97 120 €	40 370 €	268 800 €	406 290 €
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	6,77%	146 750 €	61 000 €	406 200 €	613 950 €
GUADELOUPE	1,04%	22 550 €	9 370 €	62 400 €	94 320 €
GUYANE	2,35%	50 950 €	21 180 €	141 000 €	213 130 €
LA REUNION	2,30%	49 860 €	20 720 €	138 000 €	208 580 €
MARTINIQUE	0,83%	17 990 €	7 480 €	49 800 €	75 270 €
MAYOTTE	2,30%	49 860 €	20 720 €	138 000 €	208 580 €
TOTAL régions	100%	2 168 000 €	901 050 €	6 000 000 €	9 069 050 €
Enveloppe nationale (AAP Expérimentations, conventions ou actions nationales)		520 000 €			
TOTAL global		2 688 000 €	901 050 €	6 000 000 €	9 589 050 €

*La clé de répartition régionale a été modifiée en 2021 en fonction d'un indicateur synthétique correspondant davantage au public cible SESAME (jeunes, non-diplômés, territoires prioritaires)

** Les crédits SESAME 2022 BOP 163 sont intégrés dans une enveloppe « Animation » incluant également les crédits « aide exceptionnelle BAFA ». Cette répartition au bénéfice de parcours de qualification SESAME est donc indiquée à titre indicatif.

*** Les crédits issus du plan de relance seront exclusivement mobilisés pour intégrer de nouveaux entrants, prioritairement sur des parcours de formation dans les métiers de l'encadrement sportif, voire des parcours de qualification mixte (sport-animation) ; ces parcours « sport » et « mixtes » représentant a minima 80% des objectifs de nouveaux entrants fixés dans la présente instruction en annexe 5.

ANNEXE 5 :

La répartition d'objectifs par région SESAME 2022

Régions	PART REGIONALE 2022	Nombre d'entrants 2022
AUVERGNE - RHONE ALPES	9,37%	281
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	4,89%	147
BRETAGNE	3,03%	91
CENTRE VAL DE LOIRE	4,26%	128
CORSE	1,18%	35
GRAND EST	7,90%	237
HAUTS DE FRANCE	9,28%	278
ILE DE FRANCE	15,32%	460
NORMANDIE	4,67%	140
NOUVELLE AQUITAINE	9,91%	297
OCCITANIE	10,13%	304
PAYS DE LOIRE	4,48%	134
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	6,77%	203
GUADELOUPE	1,04%	31
GUYANE	2,35%	71
LA REUNION	2,30%	69
MARTINIQUE	0,83%	25
MAYOTTE	2,30%	69
TOTAL régions	100%	3 000

ANNEXE 6 :

Dynamique territoriale / Reporting

1. Dynamique territoriale

SESAME s'intègre à la fois dans les politiques publiques du champ du sport et de celui de la jeunesse. A ce titre, les DRAJES et les correspondants régionaux SESAME ont en charge l'animation et la coordination de ce dispositif.

Parce qu'il s'articule à la fois avec les dispositifs de formation, mais aussi de l'emploi, SESAME doit être intégré comme un outil complémentaire à la disposition des services de l'Etat pour accompagner des jeunes dans leur qualification et leur insertion professionnelle.

Divers moyens pourront être mobilisés pour atteindre un déploiement équilibré sur l'ensemble des départements :

- harmonisation des pratiques à l'échelle régionale,
- appui des référents départementaux,
- élaboration d'outils spécifiques adaptés,
- construction de partenariats à l'échelon régional pour le déploiement du dispositif au niveau départemental (échelon de proximité),
- valorisation de bonnes pratiques et essaimage...

Il vous est demandé de veiller à ce que SESAME soit déployé de façon homogène dans l'ensemble des départements de votre région. Pour ce faire, vous pourrez fixer des objectifs départementaux et/ou mettre en place une coordination qui permette d'atteindre vos objectifs régionaux en impliquant l'échelon départemental.

Les DRAJES sont garantes du déploiement du dispositif sur l'ensemble de leur territoire, et du respect de l'esprit dans lequel SESAME a été construit (parcours individualisé, accompagnement vers une qualification professionnelle, ...)

Pour accompagner le déploiement de SESAME dans le cadre du plan #1jeune1solution, différents outils complémentaires sont mis à la disposition des services déconcentrés par la Direction des Sports qui pilote le dispositif au niveau national :

- Animation nationale du réseau des correspondants par la Direction des Sports :
 - Organisation de **regroupements des correspondants régionaux** (deux fois par an) ; et suivis réguliers (visioconférence) pour accompagner le déploiement des nouvelles modalités ;
 - Mobilisation du réseau des correspondants départementaux (une fois par an en visioconférence) ;
 - Groupes de travail « inter-régions » afin de favoriser l'échange de pratiques et d'expérience entre les correspondants régionaux ;
 - Utilisation de la plateforme RESANA pour partage de documents au sein du réseau des correspondants en DRAJES et SDJES.

- Support « **Questions-Réponses** »

Afin de répondre aux interrogations les plus fréquentes sur la mise en œuvre du dispositif, un document « Questions-Réponses » est en cours d'actualisation et sera accessible sur l'espace collaboratif ou sur demande (DS.3B@sports.gouv.fr).

- Un comité de pilotage national intégrant plusieurs partenaires institutionnels et des représentants des services déconcentrés est prévu en 2022 afin d'optimiser l'articulation de SESAME avec les dispositifs de droit commun en direction de l'insertion des jeunes.

2. Reporting statistique

Le déploiement du dispositif et l'utilisation des crédits spécifiques « France Relance » (BOP 364) qui financent les 3 000 entrées dans le dispositif cette année, font l'objet d'un suivi renforcé à un rythme régulier, piloté par la Direction des Sports. Il appartiendra aux DRAJES d'en assurer l'opérationnalité.

Le suivi s'effectuera à travers des indicateurs de réalisation (nombre d'entrées) et d'impact (taux de réussite aux diplômes, taux d'insertion 6 mois après la sortie de SESAME) ainsi que des données budgétaires (suivi mensuel du rythme de consommation des crédits).

Pour faciliter ce travail, il convient de s'appuyer sur Plat'form SESAME. Cet outil commun de gestion et de suivi dote l'ensemble des acteurs (services de l'Etat et opérateurs) d'un outil adapté. (Cette plateforme remplace les fichiers de reporting statistique et financier).

Afin de pouvoir s'appuyer sur des données les plus complètes possibles à des fins de bilan et de statistiques, il appartiendra également aux services déconcentrés (régionaux ou départementaux) d'intégrer dans l'outil Plat'form SESAME les bénéficiaires entrés avant 2021 dans le dispositif SESAME (dont le parcours est terminé ou encore en cours). Cette intégration pourra se faire avec l'appui du niveau national, sur la base des fichiers transmis par les services déconcentrés, au plus tard à la fin du premier semestre 2022.

En l'absence de complétude régulière de Plat'form SESAME, les actions menées par les services déconcentrés ne pourront être ni comptabilisées ni valorisées.

Annexe 7 : Fiche de poste « Ambassadeur SESAME »

Contexte :

Créé lors du comité interministériel égalité et citoyenneté en 2015 pour une durée initiale de 3 ans, le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement) a été intégré en 2018 aux mesures Héritage Paris 2024 avec l'objectif de former 5 000 jeunes supplémentaires pour faire émerger une nouvelle génération d'éducateurs et de professionnels du sport d'ici 2024.

Suite à la crise sanitaire COVID-19 qui a touché la France en 2020, SESAME est intégré au plan #1jeune1solution avec l'ambition de doubler le nombre de jeunes bénéficiaires. Ce seront donc 3 000 jeunes supplémentaires qui pourront bénéficier de l'accompagnement du dispositif SESAME d'ici 2022.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, résidant notamment dans des territoires prioritaires (quartier politique de la ville - QPV- ou zone de revitalisation rurale - ZRR-). Ce parcours permet à un jeune de suivre une formation qualifiante et en alternance, débouchant sur une qualification et, si possible sur un emploi.

Depuis son lancement en 2015, ce sont près de 12 000 jeunes qui ont été accompagnés dans leur parcours de formation et d'insertion. Six mois après leur sortie du dispositif, au moins 7 jeunes sur 10 sont en activité professionnelle, la majorité occupant un emploi dans le secteur du sport ou de l'animation, 12% sont demandeurs d'emploi (alors qu'ils étaient près de la moitié à l'entrée dans le dispositif).

Missions :

Positionné au sein d'une tête de réseau régionale ou départementale sportive, l'ambassadeur SESAME a pour missions le repérage et l'accompagnement de jeunes vers le dispositif SESAME.

En lien avec les clubs et associations sportives, les jeunes usagers et les associations intermédiaires au plus près des territoires, l'ambassadeur SESAME :

- déploie une campagne de communication et d'information auprès des clubs et des jeunes usagers des modalités du dispositif SESAME ;
- repère les jeunes qui ont un projet d'insertion professionnelle dans les métiers de l'encadrement du sport ou de l'animation ;
- les oriente vers les services de l'Etat qui mettent en œuvre le dispositif (SDJES, DRAJES) ;
- peut suivre, en lien avec les services de l'Etat, les différentes étapes du parcours du jeune et s'assurer de leur bon déroulement ;
- participe à l'animation territoriale du dispositif SESAME avec les différents partenaires (services de l'État, mouvement sportif, associations d'insertion, etc.) ;
- crée et anime une dynamique entre les différents jeunes bénéficiaires de SESAME ;
- s'appuie sur les clubs accueillant les bénéficiaires SESAME pour valoriser le dispositif auprès d'autres acteurs du sport.
- produit un rapport de suivi régulier aux services de l'Etat en charge du dispositif sur le territoire et à sa fédération sur le déploiement du dispositif SESAME sur son territoire ;
- s'assure de son articulation avec la stratégie de déploiement du dispositif de la DRAJES et de la stratégie de professionnalisation de la fédération.

Ces missions seront menées en direction des associations sportives d'une même discipline ou de plusieurs disciplines, en articulation avec les autres ambassadeurs SESAME présents sur le même territoire.

Afin de mener à bien ses missions, l'ambassadeur SESAME bénéficiera d'un module de formation au dispositif SESAME proposé par le correspondant régional SESAME en DRAJES. Il utilisera également les outils de communication et d'information sur SESAME déployés par la Direction des Sports.

Profil/compétences :

- connaissance des cursus de formation/qualification dans le secteur de l'encadrement sportif,
- connaissance de l'environnement institutionnel et des dispositifs d'aide à l'emploi,
- capacité à animer un réseau et mobiliser des acteurs.

La mission des ambassadeurs SESAME pourra s'appuyer sur les premiers outils déployés par plusieurs DRAJES en 2021 (module de formation, tutorat,...).